



PREMIÈRE NATION  
INNU DE NUTASHKUAN

RÉSOLUTION

1 de 1

Codification :

Conseil de la Première Nation Innue de Nutashkuan

En date du :  
09-01-2025

Proposée par :

Secondee par :

*P. Gagnon*  
*Jimmy Mestasho*

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

ATTENDU QUE

Le Conseil de la première Nation des Innus de Nutashkuan, a fait préparer les états financiers audités par la firme PCA Services corporatifs inc. ;

ATTENDU QUE

Tel qu'exigé par le ministère et les bailleurs de fonds, les auditeurs ont fait le travail supplémentaire afin d'émettre une opinion sans réserve ;

IL EST RÉSOLU QUE :

- (1) Le Conseil de la Première Nation des innues de Nutashkuan approuve les états financiers tel que soumis par l'auditeur en date du 7 janvier 2025 ;

LUE ET APPROUVÉE PAR LA PREMIÈRE NATION INNUE DE NUTASHKUAN

Quorum : \_\_\_\_\_ 3 \_\_\_\_\_

*Paul Tellier*  
Innu utshimau / chef

*Yves Gagnon*  
1<sup>er</sup> conseiller  
2<sup>e</sup> conseiller

*John D. A.*  
3<sup>e</sup> conseiller

4<sup>e</sup> conseiller

**PREMIÈRE NATION DES INNUS DE  
NUTASHKUAN**

**RAPPORT FINANCIER MODIFIÉ  
DE LA PÉRIODE TERMINÉE  
AU 31 MARS 2023**

**PREMIÈRE NATION DES INNUS DE  
NUTASHKUAN**

**RAPPORT FINANCIER MODIFIÉ  
DE LA PÉRIODE TERMINÉE  
AU 31 MARS 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>PAGE</u>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1-4
<b>RAPPORT FINANCIER MODIFIÉ</b>	
RÉSULTATS MODIFIÉS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET MODIFIÉ	5-6
ÉTAT DE LA VARIATION DES PASSIFS FINANCIERS NETS MODIFIÉ	7
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE MODIFIÉ	8
FLUX DE TRÉSORERIE MODIFIÉS	9
NOTES COMPLÉMENTAIRES	10-26
<b>ANNEXE</b>	
CHARGES PAR OBJET	27

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux conseillers et à la direction de la :

### ➤ PREMIÈRE NATION DES INNUS DE NUTASHKUAN

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier modifié de la **PREMIÈRE NATION DES INNUS DE NUTASHKUAN** qui comprennent l'état de la situation financière modifié au **31 mars 2023**, et l'état des résultats modifiés et évolution de l'actif modifié, de la variation des passifs financiers nets modifiés et des flux de trésorerie modifié de la période terminée à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, le rapport financier modifié donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **PREMIÈRE NATION DES INNUS DE NUTASHKUAN** au **31 mars 2023**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier modifié** » du présent rapport. Nous sommes indépendants de conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit du rapport financier modifié au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observation – Rapport financier modifié et opinion modifiée

Nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier modifié, qui explique que le rapport financier sur lesquels nous avons initialement fait rapport le 1er août 2024 a été modifié et décrit le point à l'origine de la modification du rapport financier. Nous portons également à votre attention sur le fait que l'opinion du rapport initial daté du 1er août 2024 fait mention d'une impossibilité d'exprimer une opinion et que cette opinion a été modifiée dans le présent rapport suite à l'obtention de nouveaux éléments probants permettant la modification de celle-ci.

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE...)**

### **Autre observation**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la **PREMIÈRE NATION DES INNUS DE NUTASHKUAN** inclut dans son rapport financier modifié certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont présentées conformément au modèle prescrit par les SAC et visent à permettre à la **PREMIÈRE NATION DES INNUS DE NUTASHKUAN** de se conformer aux exigences mentionnées dans le Manuel des rapports de clôture de période pour les premières nations.

### **Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier modifié**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de son rapport financier modifié conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier modifié exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier modifié, c'est à la direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard du rapport financier modifié**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier modifié pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier modifié prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE...)**

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard du rapport financier modifié (suite...)**

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier modifié comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le rapport financier modifié au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier modifié, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier modifié représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

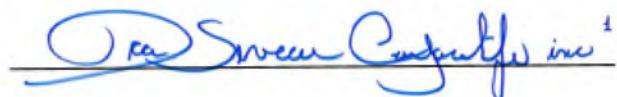
## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE...)

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard du rapport financier modifié (suite...)

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière de l'entité et des activités de l'organisme pour exprimer une opinion sur le rapport financier modifié. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de l'organisme, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**PCA SERVICES CORPORATIFS INC.**



<sup>1</sup>Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A108100

Sept-Îles (Québec)  
Le 7 janvier 2025

**Résultats modifiés et évolution de l'actif net modifié  
de la période terminée au 31 mars 2023**

	2023	2022
<b>Produits</b>		
SAC - Contribution fixe (note 15)	19 948 536 \$	20 182 546 \$
SAC - Subvention (note 15)	775 894	746 371
SAC - Contribution souple (note 15)	4 348 556	3 416 078
SANTÉ CANADA - Contribution préétablie (note 15)	1 158 048	1 252 209
SANTÉ CANADA - Contribution globale (note 15)	1 634 500	2 036 475
SANTÉ CANADA - Contribution souple (note 15)	641 060	193 274
SANTÉ CANADA - Contribution fixe (note 15)	5 235 918	3 964 796
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)	79 855	41 841
Hydro-Québec - Revenu de redevance	1 171 659	1 148 686
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	99 794	419 260
Subvention - SEDAC	-	801 296
Allocation spéciales pour enfants - Gouvernement fédéral	114 449	119 670
Commission Locale des Premières Nations (CLPN)	-	618 676
Société Ishkuteu	1 932 945	1 470 994
Ministère de la Justice	105 000	173 350
Revenus - Salaire et employabilité	-	678
Regroupement Petapan	557 724	538 544
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	150 000	-
Pêches et Océans Canada (MPO)	360 389	882 948
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation	72 594	-
Assemblée des Premières Nations - APNQL	461 520	-
Québec en forme	91 886	-
C.S.S.P.N.Q.L.	523 092	495 130
Institut Tshakapesh	639 497	598 320
Ministère des Transports Québec (MTQ)	1 989 482	1 314 517
Revenus - Transport Canada	-	10 000
Subvention - Parc Canada GC	5 000	-
Revenus - Services de déneigement	15 200	4 875
Revenus de loyer	621 316	549 033
Revenus de location	260 144	352 716
Revenus - Vente de services	648 011	261 832
Revenus - Inter-département	3 939	85 980
Revenus - Affectation du Conseil	9 167	332 492
Revenus - Quote-part dans des filiales	-	(483 216)
Perte sur avances - Sociétés apparentées	(549 168)	-
Revenus de gestion	2 582 156	1 356 048
Revenus - Indemnité d'assurance	-	165 000
Société des entreprises Innues d'Ekuaniitshit (SEIE)	94 452	117 621
Quote-Part SECN	(7 825)	(866 069)
Revenus divers	112 738	253 360
Gain sur règlement de dettes	707 162	-
Santé Canada - Déficits admissibles (surplus récupérables)	-	43 097
Revenus reportés - Période précédente	9 998 218	9 659 480
Revenus reportés - Période suivante	(9 167 843)	(10 417 288)
Revenus d'intérêts et ristournes	48 534	9 325
Revenus - Pêcherie	2 527 575	3 147 813
Revenus - Pourvoirie Hipou	663 123	498 662
(Solde à reporter)	<b>50 664 297 \$</b>	<b>45 496 420 \$</b>

**Résultats modifiés et évolution de l'actif net modifié  
(Suite...)**  
**de la période terminée au 31 mars 2023**

	2023	2022
<i>(Solde reporté)</i>	<u>50 664 297 \$</u>	<u>45 496 420 \$</u>
<b>Charges</b>		
Administration	2 942 555	2 659 713
Fonctionnement et entretien	2 151 930	2 351 609
Développement économique	695 440	942 068
Développement social	1 609 574	815 422
Services sociaux (incluant AAPE)	7 952 884	6 667 673
Éducation	7 897 183	5 579 559
Gestion des immobilisations	1 399 348	828 388
Habitation	990 700	1 166 556
Projets communautaires et de culture autochtone	7 128 868	6 397 799
Centre de santé Tshukunimu Kanani	9 269 137	9 195 263
Négociations	1 115 833	863 085
Amortissement des immobilisations corporelles	3 183 738	2 858 410
Pêcheries Nutashkuan	3 033 270	2 249 623
Pourvoirie Hipou	812 387	703 140
	<u>50 182 847</u>	<u>43 278 308</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>481 450 \$</u>	<u>2 218 112 \$</u>
<b>Excédent cumulé au début de la période</b>	55 370 349 \$	53 006 576 \$
Ajustement de la période précédente ( <i>note 16</i> )	1 327 777	(119 392)
Variation de l'excédent réservé	28 281	265 053
	<u>1 356 058</u>	<u>145 661</u>
<b>Excédent cumulé à la fin de la période</b>	<u>57 207 857 \$</u>	<u>55 370 349 \$</u>

**État de la variation des passifs financiers nets modifié  
de la période terminée au 31 mars 2023**

	2023	2022
Excédent des produits sur les charges	481 450 \$	2 218 112 \$
Ajustement de la période précédente ( <i>note 16</i> )	1 327 777	(119 392)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 654 385)	(8 133 769)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 183 738	2 858 410
Augmentation des frais payés d'avance	-	-
Variation de l'excédent réservé	28 281	265 053
	(1 633 139)	(2 911 586)
Diminution des charges payées d'avance	-	-
<b>Augmentation des passifs financiers nets</b>	<b>(1 633 139)</b>	<b>(2 911 586)</b>
<b>Passif financiers nets au début de la période</b>	<b>(14 045 055)</b>	<b>(11 133 469)</b>
<b>Passif financiers nets à la fin de la période</b>	<b>(15 678 194) \$</b>	<b>(14 045 055) \$</b>

**État de la situation financière modifié  
au 31 mars 2023**

	2023	2022
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 473 517 \$	3 292 567 \$
Trésorerie en fiducie du gouvernement fédéral ( <i>note 4</i> )	44 890	44 890
Trésorerie visée par une affectation d'origine interne	2 026	991 296
Trésorerie - Réserves ( <i>note 5</i> )	671 289	237 916
Débiteurs ( <i>note 6</i> )	10 628 132	10 234 172
À recevoir - Services aux Autochtones Canada (SAC) ( <i>note 10</i> )	1 207 890	1 250 987
Participations dans des entreprises publiques ( <i>note 7</i> )	514 061	1 293 061
	<b>15 541 805</b>	<b>17 344 889</b>

**PASSIFS FINANCIERS**

Emprunts bancaires ( <i>note 8</i> )	278 350	572 931
Créditeurs et charges à payer ( <i>note 9</i> )	5 950 864	6 246 703
Revenus perçus d'avance - SAC	1 129 858	-
Revenus perçus d'avance - Santé Canada	474 595	-
Revenus reportés ( <i>note 11</i> )	9 170 441	10 587 753
Dû à un organisme apparenté - Société Ishkuteu	200 000	-
Dette à long terme ( <i>note 12</i> )	14 015 891	13 982 557
	<b>31 219 999</b>	<b>31 389 944</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>(15 678 194) \$</b>	<b>(14 045 055) \$</b>

**ACTIFS NON FINANCIERS**

Immobilisations corporelles ( <i>note 13</i> )	<b>72 886 051</b>	<b>69 415 404</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b> ( <i>note 14</i> )	<b>57 207 857 \$</b>	<b>55 370 349 \$</b>

Éventualités (*note 17*)  
Dépendance économique (*note 19*)

Au nom de la PREMIÈRE NATION DES INNUS DE NUTASHKUAN:

\_\_\_\_\_, Chef \_\_\_\_\_, Conseiller

\_\_\_\_\_, Conseiller \_\_\_\_\_, Conseiller

\_\_\_\_\_, Conseiller

**Flux de trésorerie modifiés  
de la période terminée au 31 mars 2023**

	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	481 450 \$	2 218 112 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 183 738	2 858 410
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises commerciales à la valeur de consolidation	-	483 216
Ajustement de la période précédente	1 327 777	(119 392)
Variation de l'excédent réservé	28 281	265 053
	<b>5 021 246</b>	<b>5 705 399</b>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	(393 960)	(2 734 522)
Comptes créditeurs et charges à payer	(295 839)	1 307 436
Avances aux SAC	43 097	(1 079 479)
Revenus perçus d'avance - SAC	1 129 858	-
Revenus perçus d'avance - Santé Canada	474 595	-
Revenus reportés	(1 417 312)	1 815 326
	<b>(459 561)</b>	<b>(691 239)</b>
	<b>4 561 685</b>	<b>5 014 160</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations et de placement</b>		
Encaissement - Participation dans des filiales	779 000	2 779 000
Ajustement de la participation dans Placement Innu	-	166 059
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 654 385)	(8 133 769)
	<b>(5 875 385)</b>	<b>(5 188 710)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Produits d'emprunts - Emprunt bancaire	(294 582)	572 931
Produits d'emprunts - Dette à long terme	990 000	35 151
Remboursements - Dette à long terme	(956 665)	(1 094 069)
Dû à un organisme apparenté - Société Ishkuteu	200 000	-
	<b>(61 247)</b>	<b>(485 987)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 374 947)	(660 537)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	4 521 779	5 182 316
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<b>3 146 832 \$</b>	<b>4 521 779 \$</b>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et exclut la trésorerie réservée et en fiducie :		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 473 517 \$	3 292 567 \$
Trésorerie visée par une affectation d'origine interne	2 026	991 296
Trésorerie - Réserves	671 289	237 916
	<b>3 146 832 \$</b>	<b>4 521 779 \$</b>

## **Notes complémentaires au 31 mars 2023**

### **NOTE 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La Première Nation des Innus de NUTASHKUAN est un gouvernement local composé d'un chef et de quatre conseillers, lesquels sont choisis par voie d'élection populaire et dont le mandat consiste à administrer les affaires de la réserve. Depuis septembre 2014, une ressource spécialisée accompagne la communauté dans la gestion des affaires de la réserve et dans l'élaboration du plan d'action de gestion.

### **NOTE 2. MODIFICATION AU RAPPORT FINANCIER**

Voici les modifications apportées au rapport financier suite à l'obtention de nouveaux éléments probants :

Un montant de 602 631 \$ a été radié des avances aux employés au 31 mars 2023. Cela a eu pour impact de diminuer l'excédent des produits sur les charges de 602 631 \$ et de diminuer les débiteurs du même montant.

Un montant de 223 330 \$ a été ajouté au compte à recevoir pour la facturation de sable à Construction Polaris. Cette modification a eu pour impact d'augmenter les revenus de services de 194 243\$, d'augmenter les créditeurs de 29 087 \$ et d'augmenter les débiteurs de 223 330\$.

Une note de crédit sur deux factures de contrat pour le rallongement du Lady Rachel a été comptabilisée. Cette modification a eu pour impact de diminuer le coût des immobilisations corporelles de 88 978\$ et de diminuer les créditeurs du même montant. L'amortissement en relation avec ce changement a diminué de 5 560 \$, cela a entraîné une augmentation de l'excédent des produits sur les charges de 5 560 \$ et a augmenté la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du même montant.

Un montant de 179 080 \$ comptabilisé initialement en immobilisation corporelle a été reclasé en charge de location d'équipement. Cet ajustement a pour impact de diminuer le coût des immobilisations corporelles de 179 080\$ et de diminuer l'excédent des produits sur les charges. L'amortissement en relation avec ce changement a diminué de 17 908 \$, cela a entraîné une augmentation de l'excédent des produits sur les charges de 17 908 \$ et a augmenté la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du même montant.

Un reclassement de salaires d'un montant de 475 374 \$ entre le projet Services d'enseignement et Éducation spéciale a entraîné un ajustement de 309 228 \$ en diminution des revenus reportés pour le programme éducation primaire/secondaire, l'excédent des produits sur les charges a été augmenté du même montant.

Les revenus reportés en relation avec le projet de construction de logement sociaux ont diminué de 500 000\$, l'excédent des produits sur les charges a augmenté du même montant.

Une modification de 1 729 \$ a été apportée aux revenus de Pourvoirie suite à l'analyse des rapports sur les taxes d'hébergement. Cela a eu pour impact d'augmenter l'excédent des produits sur les charges de 1 729\$ et d'augmenter les débiteurs du même montant.

## **Notes complémentaires au 31 mars 2023**

### **NOTE 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Ce rapport financier modifié a été préparé selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon les exigences du Manuel des rapports de clôture des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et Santé Canada et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### **Utilisation d'estimations**

Dans le cadre de la préparation du rapport financier modifié, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du rapport financier modifié, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par le rapport financier modifié. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

#### **Catégories d'actifs**

Il existe deux catégories d'actifs, soit les actifs financiers et les actifs non financiers. Les actifs financiers sont ceux qui pourraient être utilisés pour s'acquitter de dettes existantes ou pour financer des activités futures. Les actifs non financiers sont des biens achetés, construits ou mis au point qui ne génèrent pas de ressources permettant de s'acquitter de dettes existantes. Cependant, il est possible d'y avoir recours pour fournir des services gouvernementaux ou dans le cadre des activités normales mais il n'est pas possible de les revendre. Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles.

#### **Participations dans des entreprises publiques**

Toutes les entités soumises au contrôle de la communauté qui sont des entreprises commerciales correspondent à la définition d'entreprise publique. Les activités de ces entreprises sont incluses dans le rapport financier modifié selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls les résultats nets de l'entreprise et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les conventions comptables de l'entreprise qui sont différentes de celles de la communauté.

Les organisations visées par la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sont Placements Innus-Nutashkuan, S.E.C. et Produits Forestiers Innus, S.E.C.

Les participations sont diminuées de toute baisse de valeur durable.

## Notes complémentaires

### au 31 mars 2023

#### **NOTE 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE...)**

##### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend les frais directement rattachés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration des actifs. Le coût comprend les coûts indirects directement imputables à l'activité de construction et de développement, ainsi que les intérêts débiteurs qui sont directement imputables à l'acquisition ou à la construction de l'immobilisation.

Le coût d'une immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur lorsque la conjoncture indique qu'elle ne contribue plus à la capacité de la communauté de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. Les moins-values nettes sont passées en charges à l'état des résultats.

Les apports d'immobilisations sont comptabilisés dans les revenus à leur juste valeur à la date du don, sauf dans les cas où la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, l'immobilisation doit alors être comptabilisée pour une valeur symbolique. Les transferts d'immobilisations corporelles entre parties liées sont comptabilisés à la valeur comptable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles acquises avant le 1er avril 1996 ne sont pas reflétées dans les immobilisations corporelles. Une valeur nominale de 1 \$ a été attribuée comme solde des immobilisations en date du 1er avril 1996 pour représenter l'ensemble des immobilisations acquises avant cette date.

L'amortissement est déterminé selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants :

<b>DESCRIPTION</b>	<b>Pourcentage</b>
Bâtiments	4%
Infrastructures	5%
Aménagement foncier	5% ou 10%
Matériel roulant	10% ou 30%
Mobilier et équipement	20%
Bateaux	12,5%
Tableaux	20%

##### **Constatation des produits**

La communauté constate ses revenus au cours de la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

## **Notes complémentaires au 31 mars 2023**

### **NOTE 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE...)**

#### **Constatation des produits (suite...)**

Les paiements de transfert sont considérés comme des revenus lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Les paiements de transfert sont constatés comme des revenus reportés si les stipulations du transfert donnent lieu à un passif. Les revenus de transfert sont constatés dans l'état des résultats si les passifs sont réglés.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

La communauté constate ses revenus d'activités commerciales (Ventes de crabes et de services) lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

#### **Fonds de réserve de remplacement**

Le compte fonds de réserve de remplacement est financé au moyen d'une affectation annuelle des revenus par opposition à une affectation de l'excédent.

#### **Obligations au titre des avantages du personnel**

Les membres admissibles du personnel de la communauté participent au Régime des bénéfices autochtones (RBA). Le personnel autochtone doit verser 6,25 % (4,6 % pour le personnel non autochtone) de son salaire jusqu'au maximum admissible. La communauté verse des contributions de 1,82 fois la cotisation du membre. Le montant des prestations de retraite dont bénéficieront les employés est calculé en fonction du nombre d'années de services multiplié par 1,875 % du salaire moyen des cinq meilleures années de service.

Au cours de l'année, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les cotisations versées par la communauté. Les obligations de la communauté envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. La communauté n'a pas d'autres obligations en ce qui concerne le régime.

**Notes complémentaires  
au 31 mars 2023**

**NOTE 4. TRÉSORERIE EN FIDUCIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Le compte en fiducie provient des fonds obtenus à partir de capitaux ou de sources de revenus comme il est indiqué à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces fonds sont détenus en fiducie dans le trésor du gouvernement du Canada. La gestion de ces fonds est principalement régie par les articles 63 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Capitaux au début de la période	44 890 \$	44 890 \$
Intérêts	-	-
Capitaux à la fin de la période	<b>44 890 \$</b>	<b>44 890 \$</b>

**NOTE 5. TRÉSORERIE – RÉSERVES**

Afin de se conformer aux exigences du programme de logement social de la SCHL, l'entité doit accumuler une réserve de remplacement au titre du Programme Post 1996. Au 31 mars 2023, un montant de 747 863 \$ (724 063 \$ en 2022) est réservé. Les sommes doivent être préservées dans des comptes en banque distincts. Au 31 mars 2023, le solde du compte de réserve est de 671 289 \$ (de 237 916 \$ au 31 mars 2022).

**NOTE 6. DÉBITEURS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Comptes à recevoir	1 091 115 \$	542 498 \$
Comptes à recevoir - Apparentés	32 179	1 004 836
Provision pour créances douteuses	(136 254)	(136 254)
SAC	4 649 190	4 572 281
Santé Canada	2 419 901	561 577
SCHL	-	308 316
SAA	1 277 663	1 337 487
Autres organismes publics	1 072 450	1 446 076
Avances aux employés	150 309	501 194
Taxes à la consommation	71 579	96 161
	<b>10 628 132 \$</b>	<b>10 234 172 \$</b>

**Notes complémentaires**  
**au 31 mars 2023**

**NOTE 7. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES**

Les résultats et l'état de la situation financière des entreprises commerciales se résument comme suit :

	Placements Innus- Nutashkuan, s.e.c.	Produits Forestiers Innus, s.e.c.	Total
Nombre de parts en circulation	1 000	100	
Nombre de parts détenues	1 000	51	
Pourcentage	100%	51%	
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>1 665 264 \$</b>	<b>(372 203) \$</b>	<b>1 293 061 \$</b>
Quote-part des résultats	-	-	-
Distributions reçues	<u>(779 000)</u>	-	<u>(779 000)</u>
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b><u>886 264 \$</u></b>	<b><u>(372 203) \$</u></b>	<b><u>514 061 \$</u></b>

Les résultats et l'état de la situation financière des entreprises commerciales se résument comme suit :

Placements Innus-Nutashkuan s.e.c., (anciennement Corporation Atik s.e.c.) , détient des participations dans des entreprises destinées au développement socio-économique de la nation innue.

Elle détient des participations dans Construction Atik, S.E.C., société offrant des services de construction (51 %) et 9286-1020 Québec inc., société œuvrant dans le domaine de la foresterie (51 %).

	2023	2022
Actif	1 836 359 \$	1 836 359 \$
Passif	171 095	171 095
<b>Avoir des associés</b>	<b><u>1 665 264 \$</u></b>	<b><u>1 665 264 \$</u></b>
Produits	100 040 \$	100 040 \$
Charges	583 256	583 256
<b>Perte nette</b>	<b><u>(483 216) \$</u></b>	<b><u>(483 216) \$</u></b>

Produits Forestiers Innus, S.E.C. œuvre dans le domaine de la foresterie. Ces activités principales sont l'exploitation de la ressource forestière et la formation de la main-d'œuvre.

**Notes complémentaires  
au 31 mars 2023**

**NOTE 7. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES (SUITE...)**

	2023	2022
Actif	1 112 805 \$	1 112 805 \$
Passif	1 842 614	1 842 614
<b>Avoir des associés négatifs</b>	<b>(729 809) \$</b>	<b>(729 809) \$</b>
Produits	57 966 \$	57 966 \$
Charges	54 599	54 599
<b>Bénéfice net</b>	<b>3 367 \$</b>	<b>3 367 \$</b>

**NOTE 8. EMPRUNTS BANCAIRES**

La communauté dispose d'une marge de crédit, autorisée de 1 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 %, garanti par l'universalité des créances et des comptes à recevoir. Les conditions de la marge de crédit sont renégociables annuellement. Le solde est de 278 350 \$ en 2023 et 572 931 \$ en 2022.

De plus, la communauté dispose d'une facilité de crédit non rotative de 13 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 1,25 % ou au taux d'intérêt en vigueur au moment de l'utilisation. Sept emprunts dont le solde est de 11 486 892 \$ au 31 mars 2023 ont été consentis et sont présentés dans la dette à long terme.

La communauté ne doit utiliser le produit de ces emprunts et autres avances consentis à même cette facilité qu'à des fins légales et légitimes conformément à une entente intervenue entre la communauté, la Société Ishkuteu et Hydro-Québec pour des projets visés par les objets du Fonds de développement économique et communautaire aux termes de l'entente Nanemessu.

Cette facilité est garantie par des encaissements relatifs au projet Romaine-2 Hydro-Québec de l'entente Nanemessu dont les versements annuels sont déposés directement au compte de la BMO pour couvrir les remboursements selon les échéanciers.

Aucune nouvelle facilité a été octroyé par la BMO au cours de la période terminée le 31 mars 2023.

**Notes complémentaires  
au 31 mars 2023**

**NOTE 9. CRÉDITEURS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Comptes fournisseurs	5 278 056 \$	5 503 690 \$
Salaires, retenues à la source et contributions	672 808	743 013
	<b>5 950 864 \$</b>	<b>6 246 703 \$</b>

**NOTE 10. À RECEVOIR - SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (SAC)**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
SAC	963 171 \$	1 006 268 \$
Santé Canada	244 719	244 719
	<b>1 207 890 \$</b>	<b>1 250 987 \$</b>

**Notes complémentaires  
au 31 mars 2023**

**NOTE 11. REVENUS REPORTÉS**

	Solde disponible au 31 mars 2022	Ajustement lettre CEV	Financement reçu en 2023	Revenus constatés en 2023	Solde disponible au 31 mars 2023
<b>Gouvernement fédéral</b>					
Santé Canada	340 265 \$	- \$	8 669 526 \$	8 669 526 \$	340 265 \$
SCHL	93 670	-	99 794	155 464	38 000
SAC	8 840 851	-	25 072 986	26 627 456	7 286 381
	<b>9 274 786</b>	<b>-</b>	<b>33 842 306</b>	<b>35 452 446</b>	<b>7 664 646</b>
<b>Gouvernement provincial</b>					
Société Ishkuteu	-	-	1 932 945	1 932 945	-
Bureau de consultation (SAA)	58 129	-	79 855	137 984	-
Ministère du transport (MTQ)	-	-	1 989 482	1 989 482	-
	<b>58 129</b>	<b>-</b>	<b>4 002 282</b>	<b>4 060 411</b>	<b>-</b>
<b>Autres</b>					
Ministère de la Justice	34 004	-	105 000	139 004	-
Pourvoirie Hipou	170 465	-	495 256	663 123	2 598
MPO	-	-	360 389	360 389	-
CISSSPNQL	59 073	-	374 448	59 073	374 448
Redevance d'Hydro-Québec	991 296	-	1 128 749	991 296	1 128 749
	<b>1 254 838</b>	<b>-</b>	<b>2 463 842</b>	<b>2 212 885</b>	<b>1 505 795</b>
	<b>10 587 753 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>40 308 430 \$</b>	<b>41 725 742 \$</b>	<b>9 170 441 \$</b>

**Notes complémentaires**  
**au 31 mars 2023**

**NOTE 12. DETTE À LONG TERME**

	2023	2022
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur quatre maisons résidentielles et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 1 521 \$ incluant capital et intérêts au taux de 6,50 %, échéant en mars 2024;	17 649 \$	34 169 \$
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur quatre maisons résidentielles et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 1 950 \$ incluant capital et intérêts au taux de 5,87 %, échéant en janvier 2026, renégociable en septembre 2023;	59 817	78 541
Emprunt, garanti par le SAA, remboursable par versements semestriels de 34 592 \$ incluant capital et intérêts au taux de 6,6 %, échu en 2023;	-	33 487
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur quatre maisons résidentielles et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 1 106 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,80 %, échéant en mai 2023;	2 205	15 306
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur six maisons résidentielles et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 1 096 \$ incluant capital et intérêts au taux de 0,65%, échéant en février 2025;	25 041	37 983
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur six maisons résidentielles et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 592 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,53 %, échéant en mai 2026 ;	21 952	28 667
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur quatre maisons résidentielles et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 688 \$ incluant capital et intérêts au taux de 4,73 %, échéant en janvier 2027, renégociable en juin 2023;	28 892	35 966
À reporter	155 556 \$	264 119 \$

**Notes complémentaires**  
**au 31 mars 2023**

**NOTE 12. DETTE À LONG TERME (SUITE...)**

	2023	2022
Solde reporté	155 556 \$	264 119 \$
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur une maison résidentielle et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 337 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,50 %, échéant en avril 2026, renégociable en juin 2023;	12 006	15 706
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur trois maisons résidentielles et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 912 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,50 %, échéant en avril 2026, renégociable en juin 2023;	32 444	42 443
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur trois maisons résidentielles et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 826 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,87 %, échéant en mars 2028, renégociable en mai 2024;	47 308	56 252
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur trois maisons résidentielles et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 829 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,30 %, échéant en février 2029, renégociable en février 2026;	56 636	65 786
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur six maisons résidentielles et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 2 630 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,57 %, échéant en juillet 2034, renégociable en décembre 2026;	327 614	353 830
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur deux maisons résidentielles et par les SAC, remboursable par versements mensuels de 944 \$ incluant capital et intérêts au taux de 5,02 %, échéant en septembre 2035, renégociable en août 2023;	105 295	112 363
Emprunt, garanti par les redevances d'Hydro-Québec la Romaine 2, remboursable par versements mensuels en capital de 3 505 \$ plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,25 %, échéant en février 2042;	792 184	834 247
À reporter	1 529 043 \$	1 744 746 \$

**Notes complémentaires  
au 31 mars 2023**

**NOTE 12. DETTE À LONG TERME (SUITE...)**

	2023	2022
Solde reporté	1 529 043 \$	1 744 746 \$
Emprunt, garanti par les SAC, remboursable par versements mensuels de 5 295 \$ incluant capital et intérêts les intérêts au taux de 5,87 %, échéant en mai 2024 ;	71 486	128 991
Emprunt, garanti par les redevances d'Hydro-Québec la Romaine 2, remboursable par versements mensuels en capital de 20 482 \$ plus les intérêts au taux de 3,12 %, échéant en août 2041;	4 526 438	4 772 217
Emprunt, garanti par les redevances d'Hydro-Québec la Romaine 2, remboursable par versements mensuels en capital de 5 770 \$ plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,25 %, échéant en avril 2042;	1 321 424	1 390 669
Emprunt, garanti par le SAA, remboursable en versements semestriels à la demande de la BMO plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,25%, échéant en mars 2031;	1 058 259	1 100 000
Emprunt, garanti par les redevances d'Hydro-Québec la Romaine 2, remboursable par versements mensuels en capital de 3 300 \$ plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,25 %, échéant en janvier 2048;	983 400	-
Emprunt, garanti par garanti par les redevances d'Hydro-Québec la Romaine 2,, remboursable par versements mensuels en capital de 6 990 \$ plus les intérêts au taux de 3,56%, échéant en mai 2045;	1 859 279	1 943 156
Emprunt, garanti par garanti par les redevances d'Hydro-Québec la Romaine 2, remboursable par versements mensuels en capital de 4 942 \$ plus les intérêts au taux de 3,56%, échéant en septembre 2045;	1 099 501	1 171 310
À reporter	12 448 830 \$	12 251 089 \$

**Notes complémentaires  
au 31 mars 2023**

**NOTE 12. DETTE À LONG TERME (SUITE...)**

	2023	2022
Solde reporté	12 448 830 \$	12 251 089 \$
Emprunt, garanti par les redevances d'Hydro-Québec la Romaine 2, remboursable par versements mensuels en capital de 3 834 \$ plus les intérêts au taux préférentiel plus 1,25 %, échéant en 2042;	904 666	950 666
Emprunt, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements mensuels en capital et intérêt de 1 140 \$, au taux de 7,85 %, échéant en mai 2022;	-	1 135
Emprunt, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 951 \$ au taux de 7,09% échéant en juin 2023;	3 056	13 609
Emprunt, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 931 \$ au taux de 7,09% échéant en juin 2023;	2 992	13 320
Emprunt, garanti sur les bateaux de pêche, remboursable par des prélèvements sur la vente de crabe de 25% ou plus jusqu'au paiement final avec un taux d'intérêt de 5% annuellement échéant au printemps 2023.	656 347	752 738
	<b>14 015 891 \$</b>	<b>13 982 557 \$</b>

Les remboursements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochaines périodes, en supposant que les emprunts remboursables soient renouvelés aux mêmes conditions quant aux remboursements de la dette seront les suivants :

2024	2025	2026	2027	2028
1 196 351 \$	1 121 286 \$	854 458 \$	759 800 \$	751 017 \$

**Notes complémentaires**  
**au 31 mars 2023**

**NOTE 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	au 31 mars 2023							
	Prix coûtant au début	Acquisition	Reclassement et disposition	Prix coûtant à la fin	Amortissement cumulé au début	Amortissement de la période	Amortissement cumulé à la fin	Montant net
Bâtiments	52 910 372 \$	4 294 379 \$	2 897 949 \$	60 102 700 \$	18 914 579 \$	1 562 263 \$	20 476 842 \$	39 625 858 \$
Infrastructures	32 741 487	424 654	-	33 166 141	6 060 707	682 508	6 743 215	26 422 926
Aménagement foncier	801 579	-	-	801 579	512 880	22 152	535 032	266 547
Matériel roulant	4 432 620	59 833	-	4 492 453	2 396 250	219 285	2 615 535	1 876 918
Mobilier et équipement	3 429 601	1 312 326	-	4 741 927	2 750 504	304 496	3 055 000	1 686 927
Bateaux	5 580 111	514 355	-	6 094 466	2 694 557	393 034	3 087 591	3 006 875
Immobilisations en cours	2 849 111	48 838	(2 897 949)	-	-	-	-	-
	<b>102 744 881 \$</b>	<b>6 654 385 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>109 399 266 \$</b>	<b>33 329 477 \$</b>	<b>3 183 738 \$</b>	<b>36 513 215 \$</b>	<b>72 886 051 \$</b>

	au 31 mars 2022							
	Prix coûtant au début	Acquisition	Reclassement et disposition	Prix coûtant à la fin	Amortissement cumulé au début	Amortissement de la période	Amortissement cumulé à la fin	Montant net
Bâtiments	53 382 933 \$	1 147 646 \$	1 620 207 \$	52 910 372 \$	17 454 321 \$	1 460 258 \$	18 914 579 \$	33 995 793 \$
Infrastructures	28 802 038	3 939 449	-	32 741 487	5 418 968	641 739	6 060 707	26 680 780
Aménagement foncier	801 579	-	-	801 579	488 659	24 221	512 880	288 699
Matériel roulant	3 475 715	956 905	-	4 432 620	2 202 096	194 154	2 396 250	2 036 370
Mobilier et équipement	3 268 578	161 023	-	3 429 601	2 558 750	191 754	2 750 504	679 097
Bateaux	4 656 998	923 113	-	5 580 111	2 348 273	346 284	2 694 557	2 885 554
Immobilisations en cours	223 271	1 005 633	(1 620 207)	2 849 111	-	-	-	2 849 111
	<b>94 611 112 \$</b>	<b>8 133 769 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>102 744 881 \$</b>	<b>30 471 067 \$</b>	<b>2 858 410 \$</b>	<b>33 329 477 \$</b>	<b>69 415 404 \$</b>

**Notes complémentaires**  
**au 31 mars 2023**

**NOTE 14. EXCÉDENT CUMULÉ**

	2023	2022
Excédent accumulé	54 625 249 \$	52 816 021 \$
Excédent réservé	2 582 608	2 554 328
	<b>57 207 857 \$</b>	<b>55 370 349 \$</b>

**NOTE 15. RAPPROCHEMENT DES FONDS DES SAC**

	2023	2022
Contributions fixes	25 184 454 \$	24 147 342 \$
Contributions préétablies	1 158 048	1 252 209
Contributions globales	1 634 500	2 036 475
Subvention	775 894	746 371
Contributions souples	4 989 616	3 609 352
Contribution selon l'entente	(33 465 356)	(31 791 749)
	<b>277 156 \$</b>	- \$

**NOTE 16. AJUSTEMENT DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE**

Le rapport financier est examiné annuellement par les représentants des SAC, de la SCHL et de Santé Canada. À la suite de ces révisions, certains postes de l'état de la situation financière peuvent être modifiés. Les ajustements requis sont comptabilisés directement à l'excédent accumulé dans la période au cours duquel les avis de modification sont reçus. L'analyse du rapport financier du 31 mars 2022 a été prise en compte par les SAC, Santé Canada et la SCHL.

	2023	2022
SAC	328 823 \$	85 066 \$
Santé Canada	145 754	-
SCHL	-	114 522
Société Ishkuteu	(15 041)	(55 786)
Institut Thskapesh	106 031	-
CSSSPNQL	507 920	2 810
MPO	-	(115 614)
Tourisme Québec	-	(83 100)
Autres rajustements	254 290	(67 290)
	<b>1 327 777 \$</b>	<b>(119 392) \$</b>

## **Notes complémentaires au 31 mars 2023**

### **NOTE 17. ÉVENTUALITÉS**

Produits Forestiers Innus, S.E.C., société en commandite détenue à 51 % par la communauté est en litige avec un client. Ce litige porte sur le respect de clauses contractuelles. Selon l'opinion de la direction, la Société a respecté toutes les clauses contractuelles prévues au contrat et une poursuite a été intentée contre le client. De l'avis de la direction, les sommes en litige seront payées à la Société, c'est pourquoi le montant de 1 094 667 \$ est inscrit dans les retenues sur contrat à recevoir à long terme. De plus, dans la même procédure judiciaire, la Société réclame à un client la somme de 592 000 \$ concernant des obligations que celui-ci n'a pas respectées. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige. Conséquemment, ce montant ne figure pas au rapport financier modifié.

Construction Atik, S.E.C., société en commandite détenue à 51 % par Placements Innus Nutashkuan, S.E.C., filiale exclusive de la communauté, est visée ainsi qu'une autre société associée par une poursuite de 2 414 606 \$. La poursuite est contestée et de l'avis de la direction de la société en commandite, la poursuite est sans fondement. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de la poursuite et le montant que la société en commandite devra verser. La société en commandite réclame au maître d'oeuvre de l'ouvrage un montant équivalent. Aucune provision n'a été constituée dans le rapport financier modifié.

Dans le cours de ses activités, Construction Atik, S.E.C. a recours à l'un de ses associés pour la réalisation d'une portion importante de ses activités. Les fonctions assumées par cet associé, en l'occurrence Construction Polaris Inc consistent à administrer en partie la société en commandite, fournir l'expertise en construction, logistique, de même que la location de certains équipements de chantier spécialisés. Dans l'éventualité où la société en commandite cesserait ses relations d'affaires avec cet associé, la société en commandite serait dans l'obligation de remplacer cet associé par un partenaire possédant l'expertise et la capacité de fournir les services complémentaires requis pour ses activités.

**Notes complémentaires  
au 31 mars 2023**

**NOTE 18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES**

Les soldes et les opérations entre parties apparentées sont présentés séparément, s'il y a lieu. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

**NOTE 19. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

La majeure partie des revenus de la communauté, soit 64 % en 2023 (70% en 2022), provient des SAC et de Santé Canada. Compte tenu de la nature et de l'ampleur de ces revenus, la communauté dépend de ces deux entités sur le plan économique.

**NOTE 20. CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains postes de la période précédente ont fait l'objet d'un nouveau classement afin qu'ils soient conformes à la présentation de la période courante.

**Annexe**  
**Charges par objet**  
**de la période terminée au 31 mars 2023**

	2023	2022
Salaires et charges sociales	20 794 669 \$	19 570 610 \$
Honoraires professionnels	2 977 510	2 962 431
Contrats	2 634 905	3 207 114
Matériel et fournitures	2 633 511	1 664 203
Frais d'administration	2 358 803	1 320 411
Fonds d'urgence	1 870 723	689 036
Transport et déplacements	1 362 579	1 022 712
Aide au revenu	1 273 157	652 285
Allocations aux étudiants	922 072	668 934
Activités culturelles et communautaires	911 586	1 188 067
Frais de location	901 391	584 265
Entretien et réparations	823 241	435 460
Placements en famille d'accueil	650 992	652 675
Remboursement d'intérêts	541 183	559 297
Logements	488 781	295 498
Honoraires de ressources spécialisées	431 359	560 800
Projet - Activités culturelles et de prévention	419 009	230 892
Assurances	405 672	348 933
Frais de transport - Transport terrestre	377 857	279 912
Placements dans un Centre	353 435	346 155
Transport et déplacements - Conseillers	349 171	156 334
Frais de repas	329 694	287 422
Carburant	328 098	223 166
Transport et déplacements - Chef	299 661	54 968
Télécommunications	277 938	225 447
Frais de transport	244 695	76 430
Électricité et chauffage	212 921	322 151
Besoins spéciaux - Garderie	205 000	-
Transport des professionnels de la santé	185 980	72 182
Services municipaux	181 557	284 649
Créances irrécouvrables	175 142	279 368
Élections	140 472	-
Frais d'hébergement	107 986	71 300
Frais de scolarité	99 748	64 781
Honoraires d'audit	92 933	58 060
Intérêts sur marge de crédit	80 171	31 855
Équipements	79 993	146 421
Frais de transport par ambulance	64 434	58 916
Frais - Ressources intermédiaires	62 693	-
Frais de formation	51 023	25 141
Primes au logement	50 288	31 500
Règlement de litige	50 000	100 272
Intérêts et frais bancaires	42 969	77 754
Frais de colloque	37 164	-
Immatriculation et permis	32 114	26 663
Réserves de remplacement	28 280	396 042
Publicité et promotion	20 304	10 481
Déplacements des ressources spécialisées	11 867	3 060
Frais de vaccination Covid-19	11 747	34 745
Frais de déménagement	7 116	14 200
Sorties annuelles	5 515	6 000
Prime d'encouragement étudiants	-	5 500
Affectation au loyer	-	35 400
Amortissement des immobilisations corporelles	3 183 738	2 858 410
	<b>50 182 847 \$</b>	<b>43 278 308 \$</b>